

RÈGLEMENT AYMONT TRAIL 2026

L'association K-RAID Ardennes organise les samedi 14 et dimanche 15 février 2026 la 12^{ème} édition de l'AYMON TRAIL. Cet événement comporte 3 épreuves chronométrées le dimanche et un trail Kids, animation joëlette et randonnée nocturne le samedi

Le samedi 14 février

- Randonnée nocturne
- Aymont trail kids
- Aymont Run Duo (course en duo spécial saint valentin)
- Courses joëlettes et duos solidaire

Le dimanche 15 février

- 18 Km - 800 D+
- 33 Km - 1600 D+ (Label argent FFA Qualificatif championnats France 2026 format court)
- 42 Km - Marathon 2024 D+ (Label argent FFA Qualificatif championnats France 2026 format court ou long)

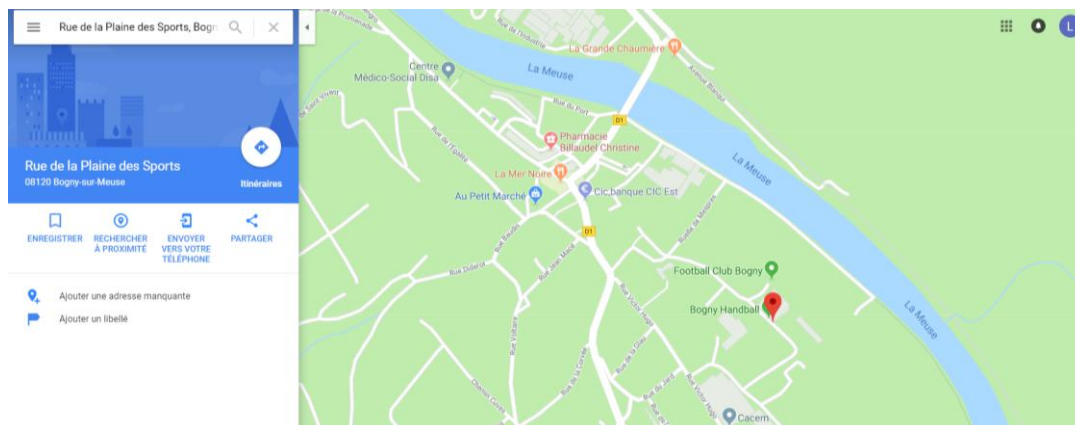
Ces courses se déroulent à 98% sur des chemins ou des sentiers qui traversent les forêts entre Meuse et Semoy.

Il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés et des conditions sanitaires en vigueur.

1-Déroulement de l'événement

Informations générales :

Le départ et l'arrivée des courses du dimanche auront lieu « salle multisports, rue de la plaine des sports » à Bogny-sur Meuse(08-Ardennes).



Horaires :

Le Samedi 14H	Trail Kids & Duos solidaires - Platte 4 Fils Aymon
Le samedi 15H00-16H30	Retrait des dossards AIMONS Run salle multisports & acheminement des duos sur le site de départ en BUS
Le Samedi 17H	Aimons Run – Départ course duo spécial Saint Valentin – Platte 4 Fils Aymon
Le Samedi 17H30	Départ groupé de la randonnée nocturne – Salle multisports
Le Samedi 17H-19H	Retrait des dossards – Salle multisports
6H30-9H30	Retrait des dossards – Salle multisports
7H45	Briefing 42Km Marathon
8H00	Départ 42Km Marathon
8H45	Briefing 33Km
9H00	Départ 33Km
9H45	Briefing 18Km
10H00	Départ 18Km
13H00	Podiums 18Km
14H00	Podiums 33Km
15H00	Podiums 42Km Marathon

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (météo, état du terrain, autorisations...)

2-Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement à partir du site internet www.aymontrail.com

Pas de possibilité de s'inscrire sur place.

Droits d'engagement :

Tarif disponible sur www.aymontrail.com

Remise de 2€ pour les licenciés FFA sur les courses labellisées (33Km et 42Km)

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** fournir :

- Soit pour les coureurs licenciés FFA : la licence FFA (la vérification est effectuée en ligne)
- Soit pour les coureurs non licenciés FFA ou étrangers : Un parcours de prévention santé (PPS) qui doit être réalisé sur le site FFA <https://pps.athle.fr/>. Le numéro de PPS devra être indiqué au moment de l'inscription. Ce document est valable 3 mois, il convient donc que ce parcours santé soit réalisé au plus tôt le 16/11/2025.

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards s'effectuera à la « **salle multisports, rue de la plaine des sports** » à Bogny sur Meuse selon les horaires ci-dessus :

- **Attention l'inscription est nominative (voir les conditions de remboursement et d'annulation)**

Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire le coureur est susceptible d'être disqualifié.

Assurance :

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Trail.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Conditions de remboursement et d'annulation :

- Si l'événement ne peut se tenir, tous les inscrits seront remboursés (Montant inscription -5€)
- Les demandes de remboursement sont autorisées sans justificatifs jusqu'au 31/12/2025 (Montant inscription -5€). Demande à effectuer à l'adresse inscriptions@k-raïd-ardennes.fr
- Après le 31/12/2025 Possibilité de revendre son dossard en utilisant la plateforme d'inscription. Le vendeur sera remboursé (Montant inscription -5€). Les modalités seront communiquées après le 31/12/2025

3-Déroulement des épreuves

Parcours

Parcours techniques, originaux et exigeants.

Les tracés GPX ne seront pas fournis

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise.

Chronométrage

Le chronométrage et les classements seront effectués par un logiciel de classement, les pointages sont réalisés par puces électroniques présentes sur les dossards. Il appartient au coureur de laisser visible son dossard pour permettre le contrôle visuel sur le parcours et permettre la bonne détection des puces. Des pointages intermédiaires seront effectués, en cas de non pointage intermédiaire, il pourra être envisager une disqualification du participant.

Barrière horaire

Pour le 42 Km Marathon, une barrière horaire au lieu-dit « Col du loup » sera mise en place (32^{ème} Km). Le temps de passage est fixé à 6H de course mais il pourra être modifié lors du briefing d'avant course en fonction des conditions du jour. Les concurrents qui passeront après l'heure défini se verront retirer leur dossard. Ils seront alors hors course et ne seront plus sous la responsabilité de l'organisateur. L'organisateur prévoit une navette pour ramener les coureurs sur le lieu de l'arrivée.

Pas de barrière horaire pour le 18Km. Pas de barrière horaire pour le 33Km.

Contrôles

Un contrôle anti-dopage pourra être effectué. A ce titre, des locaux seront mis à disposition selon le protocole FFA.

Bénévoles terrains

Environ 50 bénévoles assureront le bon déroulement des courses sur les parcours. Les coureurs devront leurs signaler tout problème de course dont ils pourraient avoir connaissance.

Abandon

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et rendront leur dossard au PC arrivée de la course. Il sera mis hors - course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Ravitaillements

- 1 ravitaillement pour le 18 Km
- 2 ravitaillements pour le 33 Km
- 3 ravitaillements pour le 42 Km Marathon
- Ravitaillement à l'arrivée

Attention : Pas de gobelets, prévoir eco-cup, gourde, poche à eau ...
Assistance personnel possible dans les zones de ravitaillements

Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée.

Equipements conseillés

L'Aymon Trail exige de la part de chaque participant la capacité à s'adapter aux conditions d'une course à pied en compétition se déroulant dans un environnement naturel, dans un esprit de responsabilité et d'autonomie. De ce fait, l'organisation recommande vivement aux concurrents de se munir de :

- Barres énergétiques ou de gels de leur choix.
- D'un minimum d'0,5 litre d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau etc....).
- Les bâtons sont autorisés.
- **Lampe frontale obligatoire pour la course AIMONS Run du samedi**

Assistance médicale

Une équipe médicale composée d'un médecin et d'une unité d'ambulances sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Sécurité

- Pour la sécurité de tous les chiens ne sont pas acceptés sur le parcours
- Chaque coureur s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.
- L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.
- A cet effet, le numéro de téléphone du directeur de course sera inscrit sur les dossards.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

- 14 signaleurs sont disposés aux différentes traversées de routes.
- Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les rares passages ouverts à la circulation.
- Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

4-Après-course & Récompenses

- Douches possibles
- Buvette et restauration

Classement et dotation

Pour chaque course (18Km, 33Km et 42Km Marathon)

Récompense pour les 3 premiers scratch hommes
Récompense pour les 5 premières scratch femmes

+

Récompense pour le 1^{er} des catégories Junior, espoir, Mx
Récompense pour la 1^{ère} des catégories Junior, espoir, Mx

Selon le tableau de catégorie d'âges suivant :

Catégories	
Junior	18 -19 ans
Espoir	20 - 21
Senior	23 - 34 ans
Mx (M0,M1,M2 ...)	35 ans et plus par tranche de 5 ans

Pour la course AIMONS Run

Récompense pour les 5 premières équipes scratch

5-Règles de bonne conduite

Une charte de respect des règles sanitaires sera communiquée ultérieurement en fonction des règles en vigueur au moment de l'événement

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

- Ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- Ne pas s'écarter des parcours.
- Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé.

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Avis du service médical.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

6-Médias & données personnelles

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés », l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Kraid ardennes** pour les **inscriptions de l'Aymon Trail**

Elles sont conservées **jusqu'au jour de la course** et sont destinées à **l'association Kraid ardennes**

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **contact@k-raid-ardennes.fr**